



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/679
21 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 21 AOÛT 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR
INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DU NIGÉRIA AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Au nom de S. E. le général Sani Abacha, chef d'État de la République fédérale du Nigéria et Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), j'ai l'honneur de vous transmettre le texte du communiqué final publié à l'issue de la quatrième réunion des chefs d'État et de gouvernement du Comité des Neuf de la CEDEAO sur le Libéria, qui s'est tenue à Abuja (Nigéria), le 17 août 1996. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce communiqué comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Isaac E. AYEWAH

ANNEXE

Quatrième réunion des chefs d'État et de gouvernement
du Comité des Neuf de la Communauté économique des
États de l'Afrique de l'Ouest sur le Libéria

Abuja, 17 août 1996

COMMUNIQUÉ FINAL

1. Les chefs d'État et de gouvernement du Comité des Neuf de la CEDEAO sur le Libéria ont tenu leur quatrième réunion au Secrétariat exécutif de la CEDEAO à Abuja le 17 août 1996, sous la présidence de S. E. le général Sani Abacha, chef d'État, commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria et Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les chefs d'État et de gouvernement ont analysé la situation au Libéria et examiné les moyens de relancer le processus de paix au Libéria, conformément à l'Accord d'Abuja.

2. Étaient présents à la réunion les chefs d'État et de gouvernement ou leurs représentants dûment accrédités ci-après :

S. E. M. Matthieu Kérékou
Président de la République du Bénin
Chef du gouvernement

S. E. M. Blaise Compaoré
Président du Burkina Faso
Chef du gouvernement

S. E. M. Jerry John Rawlings
Président de la République du Ghana

S.E. le général Sani Abacha
Chef d'État, commandant en chef des forces armées
de la République fédérale du Nigéria

S.E. le capitaine Edward Singhatay
Vice-Président et Ministre de la défense
Représentant le Président de la République de Gambie

M. Barry Moussa Barque
Ministre d'État
Ministre des affaires étrangères et de la coopération
Représentant le Président de la République togolaise

M. Amara Essy
Ministre ivoirien des affaires étrangères
Représentant le Président de la République de Côte d'Ivoire

S. E. M. Lamine Camara
Ministre des affaires étrangères
Représentant le Président de la République de Guinée

M. Massokhna Kane
Ministre de l'intégration économique africaine
Représentant le Président de la République du Sénégal

3. Étaient également présentes à la session les personnalités invitées ci-après :

S. E. M. Wilton Sankawulo
Président du Conseil d'État du Gouvernement national de transition du Libéria

S. E. M. Alpha Oumar Konare
Président et chef d'État de la République du Mali

S. E. M. Ibrahim Mainassara Bare
Président de la République du Niger

S. E. M. Alhaji Ahmad Tejan Kabbah
Président de la République de Sierra Leone.

4. Étaient invités en qualité d'observateurs :

- La personnalité éminente de l'Organisation de l'unité africaine pour le Libéria
- Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le Libéria.

5. Ont également assisté à la réunion à titre consultatif :

- M. Edouard Benjamin, Secrétaire exécutif de la CEDEAO
- Général de division Victor S. Malu, commandant des opérations du Groupe de surveillance du cessez-le-feu institué par la CEDEAO (ECOMOG).

6. La quatrième réunion des chefs d'État et de gouvernement du Comité des Neuf a été précédée d'une réunion des chefs d'état-major des forces armées des États membres de la CEDEAO et d'une réunion des ministres des affaires étrangères du Comité des Neuf sur le Libéria.

7. Les chefs d'État et de gouvernement ont analysé la situation au Libéria d'après le rapport de la treizième réunion des chefs d'état-major des armées des pays membres de la CEDEAO et celui de la huitième réunion des ministres des affaires étrangères des États qui constituent le Comité des Neuf sur le Libéria. Ils ont envisagé les moyens de relancer le processus de paix en étudiant tout particulièrement les questions suivantes :

- a) Bilan du degré d'application du mécanisme d'Accra;
- b) Extension de l'Accord de paix signé à Abuja en août 1995 et examen du plan d'exécution de ces dispositions;
- c) Mesures en vue d'assurer le respect du plan de paix par les parties en présence au Libéria;
- d) Le fonctionnement du Conseil d'État;
- e) Le statut de Monrovia;
- f) Les élections au Libéria;
- g) Le renforcement de l'ECOMOG;
- h) La réorganisation des forces armées, de la police et des autres agents de sécurité;
- i) La restitution des armes enlevées à l'ECOMOG et des biens volés à l'ONU et à d'autres organisations;
- j) L'assistance humanitaire au Libéria.

BILAN DU DEGRÉ D'APPLICATION DU MÉCANISME D'ACCRA

Les chefs d'État et de gouvernement ont constaté que plusieurs obligations importantes, qui font partie intégrante du dispositif que les ministres des affaires étrangères des États qui constituent le Comité des Neuf ont mis en place lors de leur septième réunion afin de relancer le processus de paix, ne sont pas respectées.

EXTENSION DE L'ACCORD D'ABUJA EN DATE DU 19 AOÛT 1995 ET EXAMEN DU PLAN D'EXÉCUTION DE CES DISPOSITIONS

Les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé que l'Accord d'Abuja, conçu pour ouvrir la voie à la paix et préparer l'organisation d'élections libres et démocratiques, prévues pour le 20 août 1996, restait le meilleur cadre juridique pour la recherche d'une solution pacifique à la crise au Libéria. Ils ont donc décidé que ces dispositions devaient être intégralement maintenues. Mais l'Accord restant encore très largement lettre morte, le plan d'exécution n'avait pas pu être respecté.

C'est pourquoi les chefs d'État et de gouvernement, réaffirmant que l'Accord d'Abuja était le meilleur moyen – et le dernier recours – pour instaurer une paix durable au Libéria, et que ces dispositions devaient donc être maintenues dans leur intégralité, ont décidé que l'Accord resterait valide neuf mois encore, du 21 août 1996 au 15 juin 1997, le programme d'exécution ci-après devant être réalisé avant que se tiennent, le 31 mai 1997 ou vers cette date, des élections libres et démocratiques se déroulant en toute régularité.

20-31 août 1996	Cessez-le-feu; les factions se retirent des points de contrôle et des positions de combat actuelles
1er septembre-30 novembre 1996	Livraison à l'ECOMOG du matériel logistique fourni par la communauté internationale et les donateurs
20 août 1996-31 janvier 1997	L'ECOMOG, la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), et le Gouvernement national de transition du Libéria contrôlent le cessez-le-feu et le retrait
3-10 octobre 1996	L'Envoyé spécial du Président tient une réunion d'évaluation au Libéria avec l'ECOMOG, la MONUL, les représentants des donateurs et le Gouvernement national de transition
12 octobre 1996-31 janvier 1997	L'ECOMOG et la MONUL effectuent une reconnaissance dans les centres de dépôt des armes
4-8 novembre 1996	Réunion du Comité des Neuf (au niveau ministériel) à Monrovia
7 novembre 1996-31 janvier 1997	L'ECOMOG se déploie dans les zones de sécurité convenues
22 novembre 1996-31 janvier 1997	Désarmement, démobilisation et rapatriement
6-13 janvier 1997	L'Envoyé spécial du Président effectue avec l'ECOMOG, la MONUL, les représentants des donateurs et le Gouvernement national de transition un contrôle au Libéria
20 janvier-15 avril 1997	Organisation des élections
10-15 mars 1997	Réunion du Comité des Neuf à Monrovia
17-24 avril 1997	L'Envoyé spécial du Président effectue avec l'ECOMOG, la MONUL, les représentants des donateurs et le gouvernement national de transition une évaluation au Libéria
30 mai 1997	Élections

Le nouveau plan d'exécution de l'Accord d'Abuja prévoit également que toutes les factions devront avoir été dissoutes à la date du 31 janvier 1997 et que les membres du Conseil d'État et les titulaires d'une charge publique désireux de se porter candidats aux élections devront avoir démissionné au

28 février 1997. L'investiture du nouveau gouvernement devrait en principe avoir lieu le 15 juin 1997.

Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté un train de mesures destinées à assurer le respect rigoureux des dispositions du plan de paix par toutes les parties libériennes.

MESURES EN VUE D'ASSURER LE RESPECT DES DISPOSITIONS
DU PLAN DE PAIX

Les chefs d'État et de gouvernement ont déploré le manque de sincérité des factions libériennes à l'égard du processus de paix et leur peu d'attachement à ce processus. Ils ont donc adopté une décision prévoyant des mesures susceptibles d'être invoquées contre toute personne jugée coupable d'actes propres à faire obstacle au plan de paix conclu par les signataires de l'Accord d'Abuja. Ces mesures, qui seraient invoquées à l'encontre de toute partie défaillante, seraient les suivantes :

- a) Restrictions touchant les voyages et la résidence;
- b) Gel des activités et avoirs commerciaux dans les États membres;
- c) Interdiction de prendre part aux élections;
- d) Restrictions touchant l'utilisation de l'espace aérien et des eaux territoriales des États membres;
- e) Expulsion des membres de la famille des dirigeants libériens et de leurs associés du territoire des États membres;
- f) Demande au Conseil de sécurité afin qu'il impose des restrictions à l'octroi de visas;
- g) Restrictions touchant les importations en provenance du Libéria;
- h) Application de la résolution du Sommet de l'OUA de 1996 prévoyant l'institution d'un tribunal pour crimes de guerre qui jugerait toutes les atteintes aux droits de l'homme subies par des Libériens.

Les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé la nécessité pour les États membres de respecter l'embargo sur les armes déclaré à l'encontre des factions en guerre et a donc adopté une décision destinée à assurer le strict respect dudit embargo. Ils ont instamment prié les États membres, en particulier les pays frontaliers du Libéria, de prendre toutes les mesures voulues pour arrêter les mouvements d'armes de leur territoire vers le Libéria et ont noté avec appréciation les mesures prises par la République de Côte d'Ivoire à cet égard. Ils ont reconnu le droit qu'a l'ECOMOG de fouiller toute personne sur le territoire du Libéria, y compris les membres du Gouvernement national de transition du Libéria et tout autre fonctionnaire.

L'ECOMOG a été chargé de veiller à ce que seuls les aéroports qu'il contrôle soient opérationnels. Les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de créer un comité chargé de surveiller la mise en oeuvre du plan de paix. Ce comité pourra ordonner des sanctions que les États membres imposeraient aux personnes qui entravent la mise en oeuvre du plan de paix. Les chefs d'État et de gouvernement se réaffirment résolus à ne reconnaître aucun gouvernement qui arriverait au pouvoir par les armes.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTAT

Les chefs d'État et de gouvernement se sont inquiétés du fonctionnement du Conseil d'État et ont estimé qu'un changement à la tête du Conseil améliorerait son efficacité et sa cohésion. Les chefs d'État et de gouvernement ont donc donné leur accord à la nomination, par les signataires de l'Accord d'Abuja, de Mme Ruth Perry, ex-sénateur de la République du Libéria, aux fonctions de président du Conseil d'État. Les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leurs remerciements au Président sortant, M. Wilton Sankawulo, pour les services qu'il a rendus dans des circonstances plutôt difficiles.

Ils ont aussi souligné qu'à l'avenir, tout membre du Conseil qui manquerait à ses devoirs serait remplacé.

Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté un code de conduite que les membres du Conseil d'État et autres titulaires de charges publiques devront respecter pour la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja, le respect de ce code devant constituer le critère sur lequel sera évalué leur comportement, individuel et collectif.

Statut de Monrovia

Les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur satisfaction des mesures prises par l'ECOMOG pour rétablir un calme relatif à Monrovia. Ils ont toutefois exprimé leur préoccupation devant les récents cas de harcèlement, d'enlèvement et d'assassinat de membres civils de factions rivales ou d'autres groupes ethniques. Ils ont vigoureusement condamné l'évolution de plus en plus marquée vers un partage de la ville de Monrovia entre les factions rivales et ont donné pour mission à l'ECOMOG de redoubler d'efforts en vue de rendre à Monrovia et à ses environs leur statut originel de sanctuaire.

ÉLECTIONS AU LIBÉRIA

Les chefs d'État et de gouvernement ont noté que l'échec des plans de paix successifs avait rendu impossible l'organisation d'élections libres, régulières et démocratiques. Ils ont ordonné que soit mis en route un processus menant à la tenue d'élections au Libéria le 30 mai 1997 ou aux alentours de cette date. À cette fin, ils ont recommandé que soient formulées les modalités d'organisation de ces élections, compte tenu des lois électorales du Libéria.

Ils ont engagé l'Organisation des Nations Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales à appuyer ces élections et à veiller à ce qu'elles soient organisées comme il se doit.

RENFORCEMENT DE L'ECOMOG

Les chefs d'État et de gouvernement ont pris note de l'information selon laquelle le succès de la mise en oeuvre du plan de paix nécessiterait le déploiement de 18 000 soldats au Libéria. Ils ont rendu hommage aux efforts des États membres de la CEDEAO qui ont promis de fournir des contingents lorsque l'appui logistique approprié aura été mis en place.

Les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur gratitude au Gouvernement des États-Unis qui a enclenché son deuxième programme d'assistance comportant la fourniture de moyens logistiques et de matériel de transmissions.

RÉORGANISATION DES FORCES ARMÉES, DE LA POLICE ET D'AUTRES FORCES DE SÉCURITÉ

Les chefs d'État et de gouvernement se sont déclarés gravement préoccupés par le fait que les organes de sécurité ont des affiliations étroites avec les factions et ont condamné le contrôle que les combattants et d'autres agents non qualifiés exercent sur les forces de police.

Ils ont souscrit au projet de réorganisation des forces armées, de la police et des autres forces de sécurité qui vise à une répartition géographique et ethnique équilibrée. Ils ont noté l'offre faite par le Gouvernement britannique de parrainer le programme de "formation des formateurs". La CEDEAO devrait examiner la possibilité de faire appel aux pays de la région pour obtenir l'assistance voulue.

RESTITUTION DES ARMES SAISIES APPARTENANT À L'ECOMOG ET DES BIENS PILLÉS APPARTENANT À L'ONU ET À D'AUTRES ORGANISMES

Les chefs d'État et de gouvernement ont condamné vigoureusement la saisie d'armes et de munitions appartenant à l'ECOMOG par les combattants des factions armées. Ils ont également condamné le pillage de véhicules et d'autres biens appartenant à l'Organisation des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales. Ils ont enjoint aux chefs des factions libériennes de restituer les armes et les munitions saisies auprès de l'ECOMOG et de rendre à l'ONU et à d'autres organisations les véhicules et leurs autres biens qui avaient été pillés. Ils ont demandé aux autorités des pays voisins du Libéria de prêter leur concours pour localiser, confisquer et restituer à leurs propriétaires légitimes les biens en question se trouvant sur leur territoire.

AIDE HUMANITAIRE AU LIBÉRIA

Les chefs d'État et de gouvernement ont condamné fermement les crimes, atrocités et autres actes commis par les combattants libériens qui violent les règles applicables en cas de conflit armé. Ils ont adressé aux factions un nouvel avertissement en leur demandant de mettre fin à ces actes qui heurtent la communauté internationale. Ils ont enjoint aux chefs des factions et aux combattants placés sous leur autorité de respecter dorénavant les dispositions des Conventions de Genève du 12 août 1949 et des Protocoles additionnels ainsi que de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et ont

demandé aux chefs des factions de garantir la sécurité du personnel chargé de la distribution des secours au Libéria pour lui permettre de reprendre ses activités.

Les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur gratitude à l'OUA et à l'Organisation des Nations Unies pour leur appui constant dans la recherche de la paix au Libéria.

À l'issue de leurs délibérations, les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur sincère gratitude et leurs vifs remerciements à S. E. le général Sani Abacha ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Nigéria pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé au cours de leur séjour à Abuja.
